

Publié sur le site internet de la commune le
Le Maire
Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-086

Séance du 04 Novembre 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 18/10/2024
Convocation affichée et diffusée le : 18/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE POUVOIR

M. Baptiste COLLET a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Régularisation de charges locatives

Monsieur Grossat, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le paiement des charges locatives des deux locataires du bâtiment Mairie.


Compte tenu du cout de l'énergie (prix du gaz multiplié par 3), de consommations stables et de la situation de nos locataires il convient de réfléchir sur la répercussion totale ou partielle de ces consommations. Un rappel de charge représenterait presque l'équivalent de 3 mois de loyer !

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité de vérifier ce qu'il est juridiquement possible de faire pour préserver nos locataires de cette hausse exorbitante.

Un prochain Conseil Municipal se prononcera sur ces régularisations de charges.

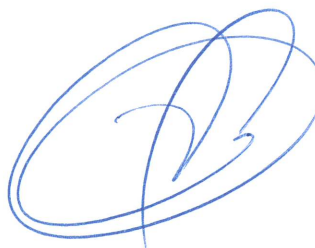
Ainsi fait et délibéré le 04 novembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



The image shows a blue circular official seal of the commune of Saint-Didier-de-Formans. The seal contains the text 'SAINT-DIDIER-DE-FORMANS' and 'DOMBES SAÔNE VALLÉE'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Frédéric VALLOS'.

Le secrétaire de séance
Baptiste COLLET



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Baptiste COLLET'.